



Démarche participative des mandats d'étude parallèles (MEP) des Prés-de-Vidy

Synthèse des tables rondes du 1^{er} degré des MEP des 16 et 18 mai 2017

Document n° 2.6



Organisateur de la procédure :

Bureau d'aide au Maître d'ouvrage Repetti sàrl Rue Industrielle 16 1820 Montreux

Maître de l'ouvrage :

Ville de Lausanne Bureau de développement et projet Métamorphose Place de la Palud 2 Case portale 6904 CH-1003 Lausanne

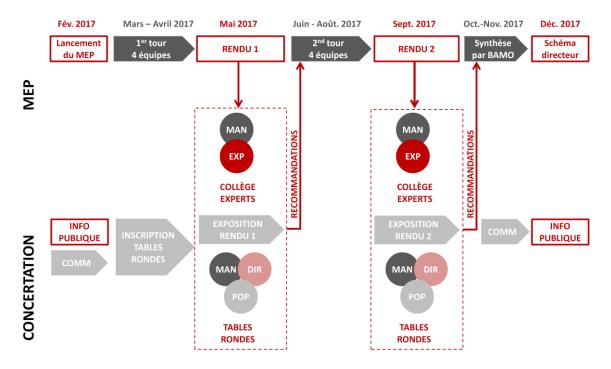
TABLE DES MATIERES		
1.	Contexte	1
2.	Buts de la démarche participative du 1 ^{er} degré des MEP	2
3.	Déroulement de la démarche participative du 1 ^{er} degré des MEP	2
3.1	Exposition publique et invitation	2
3.2	Déroulement des tables rondes	2
3.3	Suite de la démarche participative	3
4.	Synthèse de la démarche participative du 1 ^{er} degré des MEP	4
4.1	Remarques générales :	4
4.2	Equipe AWP :	5
4.3	Equipe Pont 12 + WestPol + Perenzia :	6
4.4	Equipe STUDIO Brühlmann Loetscher Buson / Oxalis / mrs partner / Durable :	7
4.5	Equipe TRIBU architecture & Paysagestion :	8
5.	Conclusion	9
6.	Annexes	10
6.1	Résultats du travail des participants du mardi 16 mai 2017	10
6.2	Résultats du travail des participants du mardi 16 mai 2017	20

1. Contexte

La Ville de Lausanne a décidé de lancer, sur l'année 2017, une procédure de mandats d'études parallèles (MEP) mettant en concurrence des équipes spécialisées dans le développement urbain, tout en y associant la population et les acteurs locaux, dans le cadre d'un processus participatif.

A ce titre, la Ville a mis en place dès le printemps 2017 différents événements publics invitant les personnes intéressées à participer au développement de ce deuxième écoquartier du projet Métamorphose.

Une procédure particulière intégrant experts et société civile



Les MEP se déroulent en deux degrés, tous deux conclus par des ateliers participatifs et une exposition publique. Ceux-ci feront l'objet de synthèses et de recommandations qui alimenteront les projets afin d'aboutir à une image directrice correspondant aux attentes des acteurs locaux mais aussi aux besoins du site et à la planification prévue dans le secteur.

Les principes définis par les équipes participant aux MEP ainsi que les réflexions issues des ateliers participatifs seront ensuite synthétisés dans un schéma directeur. Ce document définissant les grandes lignes de développement et le phasage de réalisation du quartier sera ensuite traduit en plusieurs Plans partiels d'affectations (PPA). Ces étapes de planification franchies, la Ville organisera un appel d'offres à investisseurs, préalable nécessaire au lancement des projets de construction.

2. Buts de la démarche participative des MEP

La démarche participative intégrée à la procédure des MEP a pour but d'alimenter les discussions et de compléter les recommandations du collège d'experts, de définir les besoins des différents acteurs liés au site (notamment la population environnante, les associations de quartier, les hautes écoles, les éventuels investisseurs, les professionnels, etc.), de lancer le débat et de fédérer les acteurs à la vision directrice finale. Pour ce faire, tout au long de la procédure des MEP, des dialogues avec les différents acteurs seront intégrés.

3. Déroulement de la démarche participative du 1^{er} degré des MEP

3.1 Exposition publique et invitation

Les documents du premier degré des MEP des Présde-Vidy ont fait l'objet d'une exposition publique du 16 mai au 1^{er} juin 2017 à l'Orangerie de l'établissement horticole de la Bourdonnette.

Une démarche participative a été organisée par le biais de deux soirées de tables rondes :

- le mardi 16 mai sur la thématique « Espaces publics et identités »
- le jeudi 18 mai sur la thématique « Programme, densité et accessibilité »

L'ensemble des personnes intéressées à participer à ces soirées était libre de s'inscrire via le site Internet de métamorphose jusqu'au 10 avril 2017. Des tousménages ont été envoyés aux usagers et riverains du périmètre de projet, en plus des canaux de communication usuels (site internet, affichage dans les environs et dans les transports publics lausannois, communiqué et conférence de presse, etc.).



3.2 Déroulement des tables rondes

Chaque soirée a regroupé entre 30 - 40 participants. Ces derniers ont été regroupés en quatre groupes en fonction de leur usage du site et de leur intérêt :

- 1. Habitants ou riverains proches
- 2. Usagers (regroupés avec le groupe 4 le jeudi)
- 3. Représentants des associations
- 4. Autres personnes intéressées (regroupés avec le groupe 2 le jeudi)

Chacun de ces groupes a pris connaissance des projets puis a discuté des principales qualités / défauts / questionnements relatifs à la thématique de la soirée. Les principaux éléments de discussion ont été relevés et ont ensuite fait l'objet d'une priorisation en fonction de leur niveau d'adhésion auprès de l'ensemble des personnes du groupe.

A l'issue de chaque soirée, tous les groupes ont restitué les éléments les plus consensuels émanant des discussions sur les projets des quatre équipes participantes. Le présent document est une synthèse de ces éléments.

Une synthèse de la prise de position des participants aux tables rondes a été présentée lors du collège d'experts du 22 mai 2017 afin d'intégrer ces préoccupations à la pesée des intérêts visant l'élaboration des recommandations pour le second degré des MEP.

3.3 Suite de la démarche participative

Lors du second degré des MEP, de nouveaux événements publics et participatifs seront organisés afin de recueillir l'avis de la société civile sur les résultats finaux des mandats d'étude parallèles. Les principaux éléments résultants de cette démarche seront à nouveau présentés au collège d'experts afin d'être intégrés à la pesée des intérêts pour les recommandations à l'élaboration d'un schéma directeur d'urbanisme pour le développement du site.

Ces divers événements auront lieu à la mi-septembre 2017 suite à la réception des projets des participants le 8 septembre. Les dates et informations plus précises seront transmises rapidement aux personnes ayant participé aux soirées du 1^{er} degré. Une campagne de communication sera lancée durant le mois d'août afin d'informer des dates des événements et du processus proposé.

En fin 2017, une restitution de la démarche des MEP sera faite à la société civile, en présentant le schéma directeur établi et la prise en compte de la démarche participative dans le projet.



Les évènements publics et la journée de dialogue ont eu lieu à l'orangerie de l'établissement horticole, lieu conservé dans le futur écoquartier des Prés-de-Vidy.

4. Synthèse de la démarche participative du 1er degré des MEP

Les éléments repris ci-dessous sont ceux dont l'approbation générale des différents groupes était la plus forte. Ce sont ces éléments qui ont été présentés au collège d'experts et pris en compte dans la pesée des intérêts pour l'élaboration des recommandations. Toutefois, des décalages peuvent résulter entre certaines recommandations et les avis émis lors des tables rondes selon la pesée d'intérêts. En sus des éléments ressortis lors des soirées participatives, le présent document explique brièvement les liens entre la démarche participative et les recommandations.

4.1 Remarques générales :

	Variantes 1 et 2 (avec et sans EH)
Espace public & identité	L'importance de la connexion du site avec les secteurs environnants est soulevée dans l'ensemble des projets
	L'intérêt de conserver une âme au site est mise en avant (potagers, EH) par les participants.
	La volonté d'avoir des espaces à échelle humaine et appropriables est aussi récurrente.
Programme, densité et accessibilité	La question générale de l'accessibilité est soulevée, le M1 et les axes routiers étant perçus comme saturés déjà aujourd'hui. Il ressort des discussions qu'un projet prévoyant de telles densités devrait s'accompagner d'une planification d'amélioration et de requalification du réseau de mobilité (TP et TIM) en parallèle.



Ces remarques générales ont été entendues par le collège d'experts, prises en compte dans l'évaluation des projets et dans les réflexions globales de planification de la Ville. Ces éléments se retrouvent dans les recommandations générales notamment.

4.2 Equipe AWP:

Seule équipe à avoir présenté 2 variantes fondamentalement différentes, les tables rondes ont effectué une analyse distincte des deux variantes.

	Variante 1 (avec EH)	Variante 2 (sans EH)
Espace public & identité	Quelle appropriation pour des espaces ouverts autant généreux? La question de l'échelle « humaine » est beaucoup discutée.	Le manque d'information ou de réflexion sur l'espace public est relevé. Les espaces ouverts sont perçus comme « étouffés » par la densité
	Le manque d'information ou de réflexion sur l'usage des espaces publics est relevé.	au sol des constructions, laissant penser que les espaces publics sont insuffisants.
	Le lien avec les quartiers voisins semble insuffisamment traité, générant une perception d'espaces publics « clos ».	
	Le maintien de l'établissement horticole in-situ bien perçu.	
Programme, densité et accessibilité	La question de la répartition de l'habitat est discutée, notamment son implantation le long des infrastructures qui est mal perçue.	La proposition d'intégrer de l'agriculture urbaine en toiture est perçue comme positive par certains participants.
	Le choix de la forme urbaine est beaucoup discuté et son échelle est perçue comme inadaptée.	La densité au sol est globalement perçue comme trop importante par l'ensemble des participants.
	Le manque d'information relative aux réseaux de mobilité douce est partagé par l'ensemble des	Cependant, les faibles hauteurs qui en résultent sont relevées comme un élément positif.
	participants.	Le manque d'information relative aux réseaux de mobilité douce est partagé par l'ensemble des participants. Par ailleurs les circulations internes aux quartiers sont perçues comme trop importantes dans le cadre d'un écoquartier.

Le collège d'experts a demandé à ce participant de ne travailler plus que sur la variante 2, tout en conservant l'établissement horticole dans le périmètre opérationnel. Ce choix répond également aux principaux avis émis lors de la démarche participative qui a relevé plus d'éléments positifs pour cette deuxième variante.

Les éléments exprimés lors des tables rondes ont été repris dans les recommandations, avec notamment une demande de caractérisation plus précise des espaces publics et de leurs fonctions afin de mieux comprendre leur articulation avec les volumes bâtis, leur mise en réseau et leur appropriation. Des recommandations sur la mobilité douce ainsi que les accroches avec les axes existants ont également été émises. Elles visent une meilleure perméabilité sur l'axe est-ouest (mobilité douce) et une précision du concept sur sa capacité à gérer les coutures avec les quartiers environnants. La question de la densité au sol, perçue comme excessive lors des tables ronde, devra également être précisée afin de démontrer sa capacité à répondre aux enjeux d'un écoquartier.

4.3 Equipe Pont 12 + WestPol + Perenzia :

	Variantes 1 et 2 (avec et sans EH)
Espace public & identité	La mise en relation des différents espaces et des quartiers voisins est bien perçue.
	La réflexion sur le traitement des routes est estimée intéressante pour améliorer les coutures.
	La diversité des typologies d'espaces ouverts est discutée, certain y trouvant un gage de qualité, d'autres un risque pour la cohérence.
Programme, densité et	La trame choisie est perçue comme un élément positif permettant une perception de la densité en harmonie avec les quartiers voisins.
accessibilité	Le choix de marquer certains bâtiments par une perception architecturale forte ainsi que leur vocation d'activité est globalement bien perçu. Quelques acteurs se questionnent cependant sur la centralisation des activités et son impact sur la vie de quartier.
	La mise en souterrain de l'Avenue du Chablais est relevée comme un élément positif par l'ensemble des participants. La volonté de transformer la Route du Chablais en avenue urbaine est également perçu comme un élément positif.
	La question de l'accessibilité au P+R questionne, avec la crainte qu'il génère des circulations supplémentaires dans le quartier.
	La mobilité douce est perçue comme étant bien traitée.

Des demandes de précision sur certains éléments forts relevés par la démarche participative et le collège d'expert ont été faites, notamment pour la trame des espaces ouverts (grille végétale) et leur caractérisation, permettant une meilleure compréhension de leur diversité et de leur usage. Le concept de lien entre la Route de Chavannes et les quartiers, relevé comme un élément positif lors de la démarche participative fait également l'objet d'une demande de précision afin de s'assurer que le projet puisse réellement concrétiser cet élément fort. Bien que perçue positivement lors de la procédure participative, la question de la mise en souterrain de l'Avenue du Chablais pose à priori de multiples problèmes techniques sans apporter de réelle valorisation en terme de mobilité douce notamment. D'importantes précisions ont été demandées afin que ce concept puisse être réellement valorisé dans la variante finale. Le P+R, ne répondant pas aux objectifs de développement de l'agglomération, il a été demandé qu'il soit supprimé pour le 2nd degré.



4.4 Equipe STUDIO Brühlmann Loetscher Buson / Oxalis / mrs partner / Durable :

	Variantes 1 et 2 (avec et sans EH)
Espace public & identité	La diversité et l'échelle des espaces publics est bien perçue, notamment les espaces destinés à une appropriation directe par les usagers (potagers, programme public).
	La générosité des espaces publics et leur prise en compte de l'existant est également relevée comme un élément positif (notamment le maintien de serres éducatives).
	Le risque de manque d'identité lié à la diversité des espaces est également discuté mais n'est globalement pas partagé.
Programme, densité et accessibilité	La localisation des espaces culturels au nord soulève divers questionnement en fonction des participants. La perception globale est que ces éléments devraient être plus centraux.
	La mixité sociale par secteur (et non au sein de chaque secteur) est plutôt perçue comme ne répondant pas aux exigences d'un écoquartier. La répartition des activités dans certains secteurs fait plus débat, certains trouvant la répartition prévue positive, d'autre l'estimant trop sectorisante.
	La hauteur et la typologie de logement des bâtiments des clusters sont discutées.
	Les liaisons de mobilité douce sont globalement relevées comme qualitatives (notamment la passerelle vers le lac), mais pouvant encore être améliorée entre les quartiers.

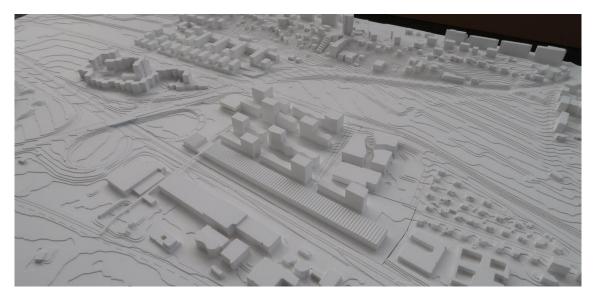
Les éléments exprimés lors des tables rondes ont pu être en grande partie intégrés aux recommandations générales destinées aux quatre équipes. Il s'agit notamment de la caractérisation des espaces publics (identité et fonction) qui permettra de mieux comprendre l'identité et la justification de la localisation de certaines activités dans les espaces publics. La question de la répartition des activités devra également être précisée et justifiée. Il est par ailleurs demandé à cette équipe de détailler comment la vie dans un écoquartier s'adapte à une typologie de tours, question également soulevée lors de la démarche participative.



4.5 Equipe TRIBU architecture & Paysagestion :

	Variantes 1 et 2 (avec et sans EH)
Espace public & identité	Le choix de maintenir un espace vert sur le coteau est globalement bien perçu.
	L'appropriation des espaces publics questionne, ces derniers paraissant trop « travaillés » et « linéaire » (pas de potagers ou d'espaces destinés à une appropriation citoyenne forte).
	Les espaces publics du secteur des Prés-de-Vidy soulèvent également des questionnements, notamment sur leur linéarité et leur répétition. Il ressort des discussions une perception de manque de centralité et d'identité liée au secteur.
	L'ensoleillement des espaces publics, bordés au sud par des éléments bâtis est questionné.
Programme, densité et	Le choix de la distribution des activités fait débat, certains jugeant pertinent de les concentrer, d'autre y voyant un manque de mixité.
accessibilité	Le secteur des Prés-de-Vidy est perçu comme ayant une identité forte, mais la question de l'échelle des constructions pour la qualité du logement est soulevée. Par ailleurs, la différence de typologie entre les différents secteurs questionne. La capacité de traiter le problème des nuisances des routes est relevé mais sa perception générale n'est pas toujours positive.
	La connexion avec la Bourdonnette pour la mobilité douce est relevée comme pertinente, tout comme la passerelle sur l'autoroute. Certaines questions sont soulevées pour la gestion de la mobilité douce au niveau du carrefour, passage « direct » entre les quartiers.

Les éléments exprimés lors des tables rondes ont pu être en grande partie intégrés aux recommandations. Une des recommandations porte spécifiquement sur l'appropriation et la caractérisation des espaces publics, telle que discutée lors de la démarche participative. Il est aussi demandé que la typologie du bâti, notamment le rapport d'échelle entre pleins et vides, élément également discuté soit retravaillée afin de mieux comprendre les identités architecturales du site. Une réflexion plus détaillée sur les surfaces d'activités a également été demandée à toutes les équipes, ce qui permettra de répondre à certains questionnements émis lors de la démarche participative relatifs à la concentration des activités.



5. Conclusion

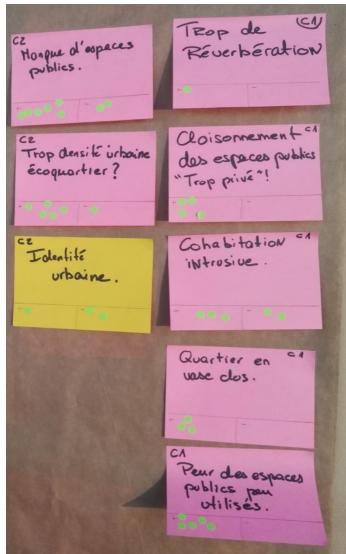
La démarche participative a soulevé divers questionnements, transmis au collège d'experts et relativement partagés par ce dernier. La pesée des intérêts a montré certaines divergences entre les concepts, bien compris par l'ensemble des acteurs, et leur concrétisation pouvant être source de difficultés techniques n'étant souvent relevées que par les experts. C'est pourquoi une grande part des préoccupations émises lors de la démarche participative, et partagées par la majorité des acteurs, a pu faire l'objet de recommandations. Seuls certains éléments techniquement non justifiables n'ont pas pu être repris ainsi que certains avis n'ayant pas fait l'objet d'une adhésion forte lors de la démarche participative.

Le chapitre suivant présente les résultats bruts des deux soirées de table ronde. Le document 2.5 Recommandations pour le 2nd degré des mandats d'étude parallèles précise l'ensemble des recommandations fournies aux équipes participantes.

6. **Annexes**

6.1 Résultats du travail des participants du mardi 16 mai 2017

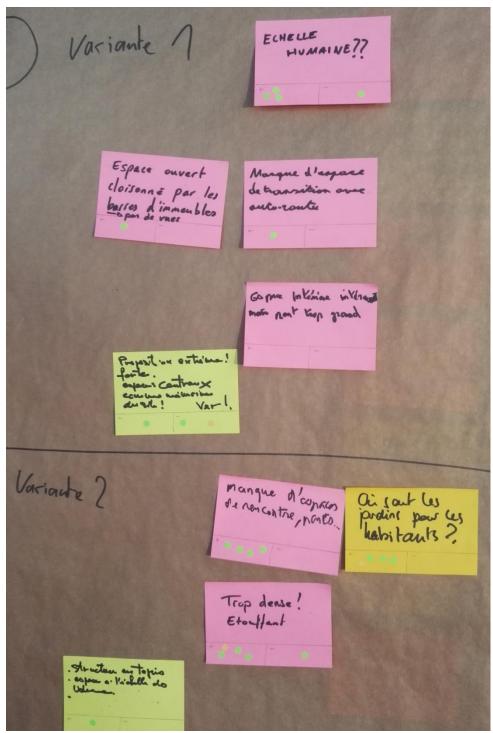
Equipe AWP



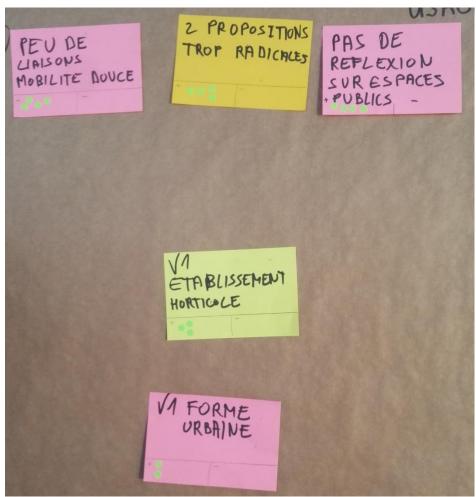
Groupe Habitants



Groupe Associations

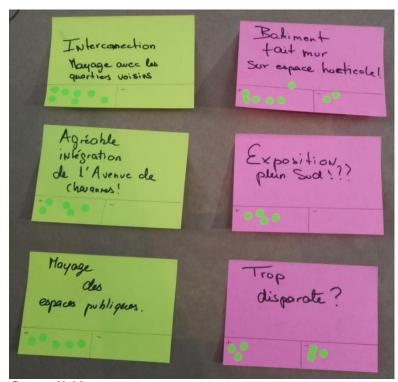


Groupe Intéressés



Groupe Usagers

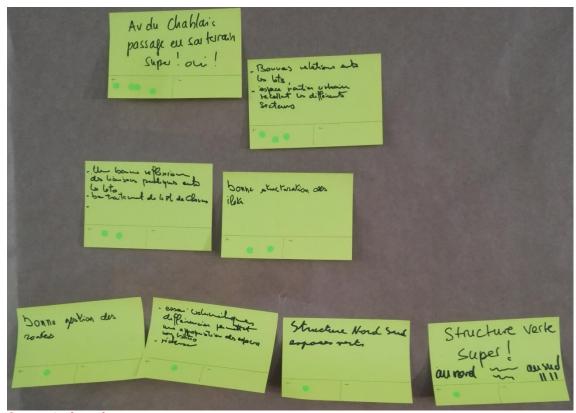
Equipe Pont 12 + WestPol + Perenzia



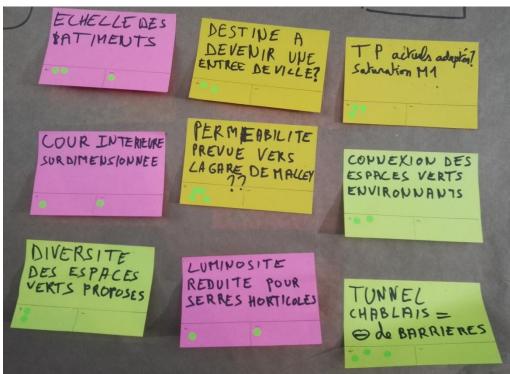
Groupe Habitants



Groupe Associations

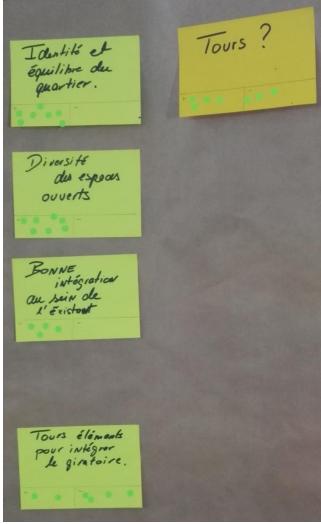


Groupe Intéressés



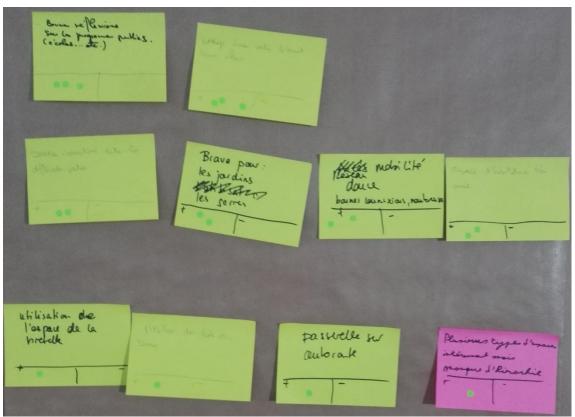
Groupe Usagers

Equipe STUDIO Brühlmann Loetscher Buson / Oxalis / mrs partner / Durable





Groupe Associations

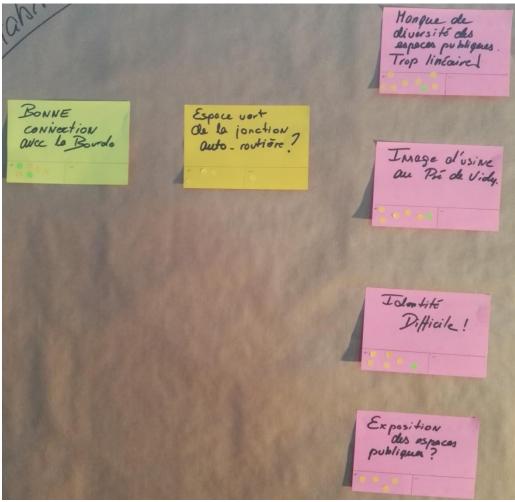


Groupe Intéressés



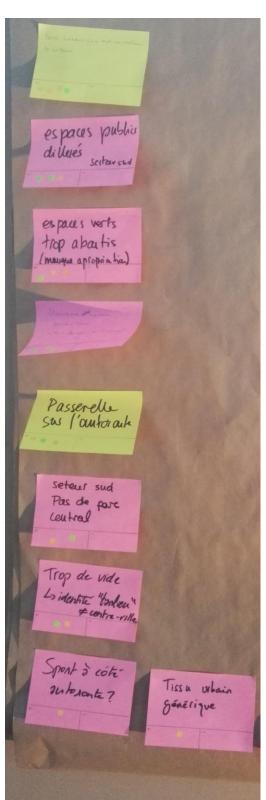
Groupe Usagers

Equipe TRIBU architecture & Paysagestion:

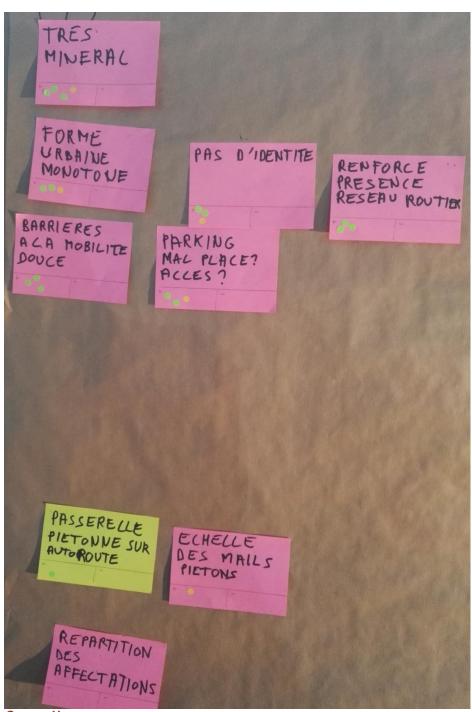




Groupe Associations



Groupe Intéressés



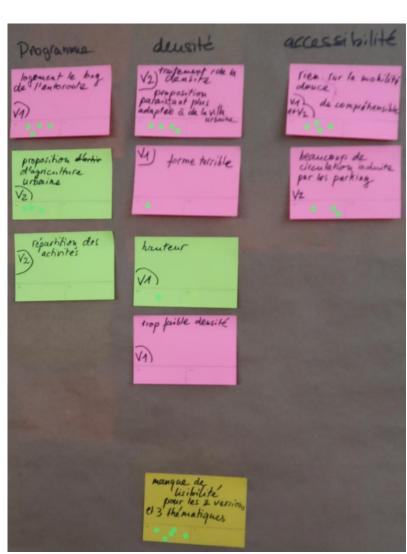
Groupe Usagers

6.2 Résultats du travail des participants du mardi 16 mai 2017

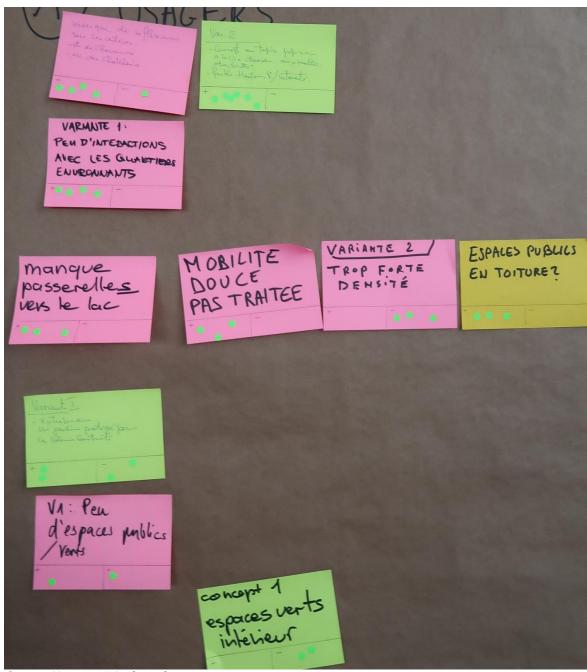
Equipe AWP



Groupe Habitants

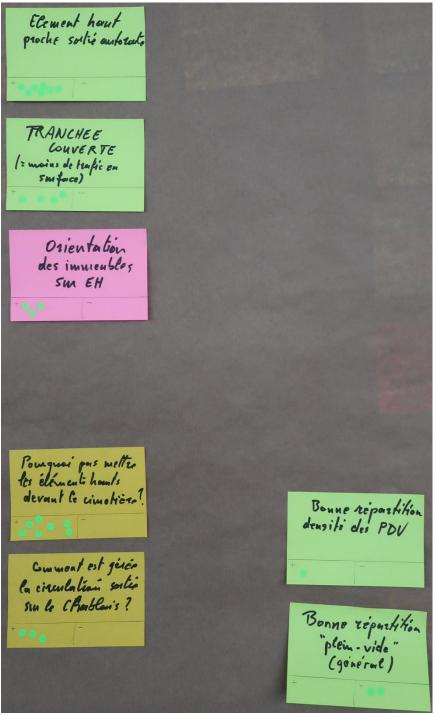


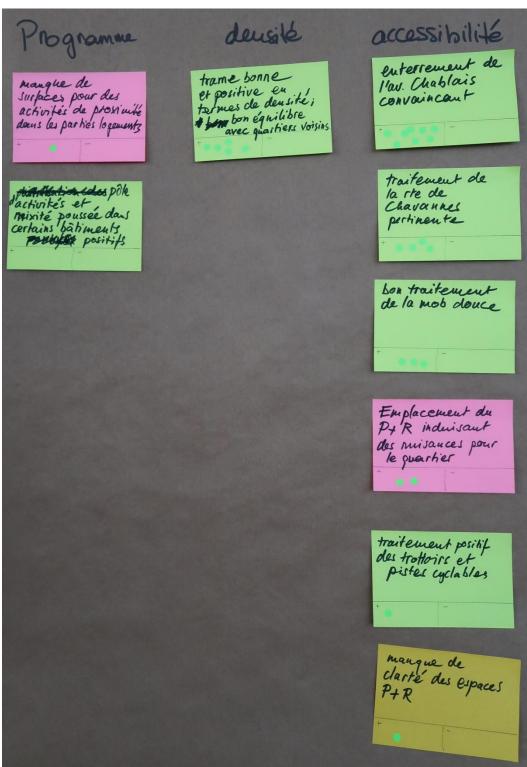
Groupe Associations



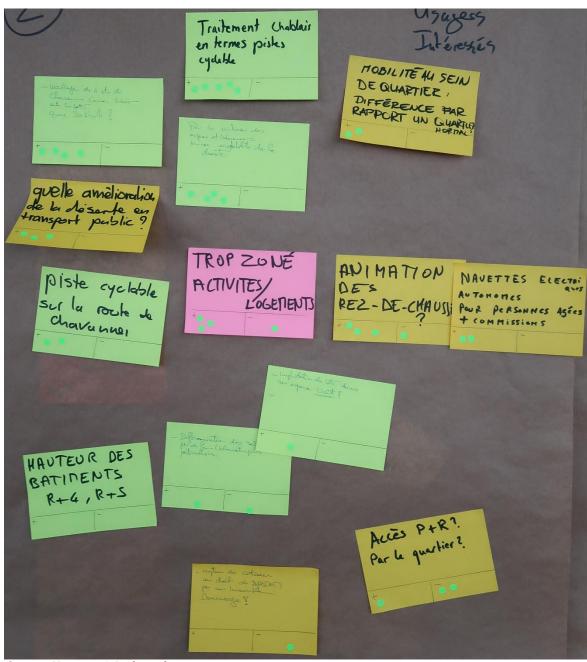
Groupe Usagers & Intéressés

Equipe Pont 12 + WestPol + Perenzia



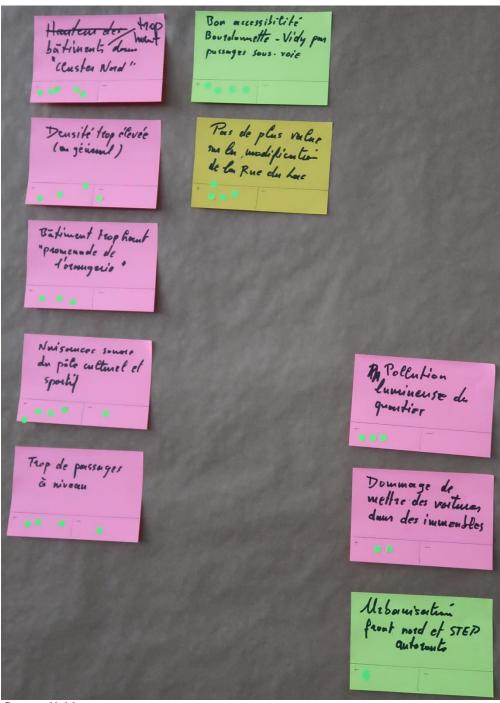


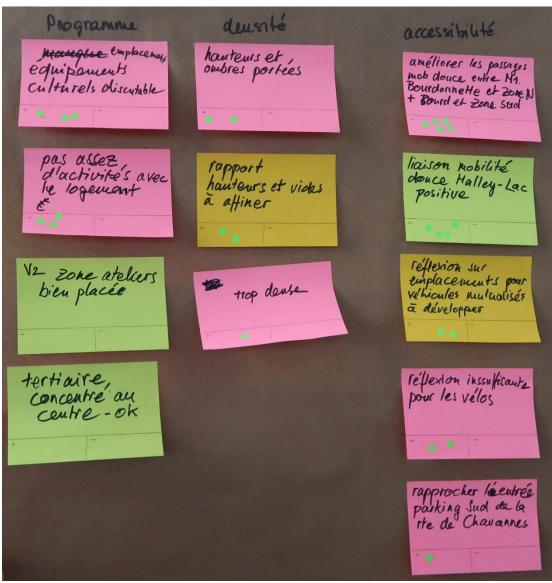
Groupe Associations



Groupe Usagers & Intéressés

Equipe STUDIO Brühlmann Loetscher Buson / Oxalis / mrs partner / Durable



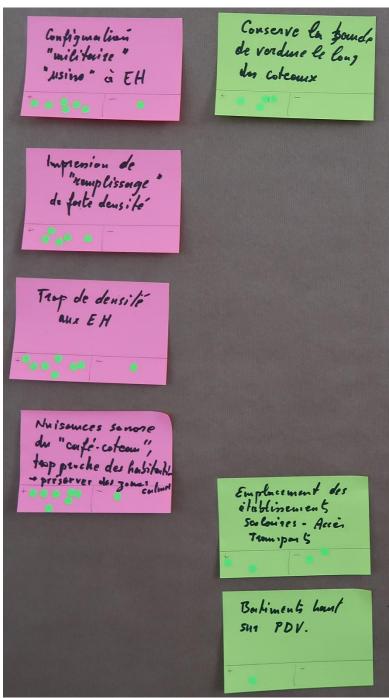


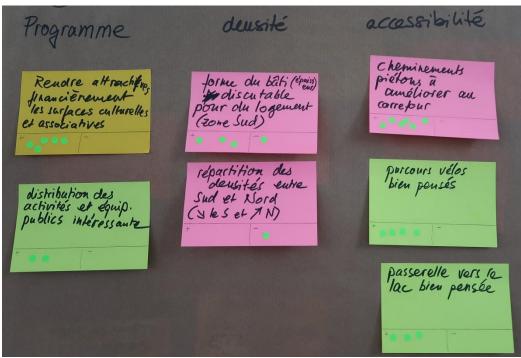
Groupe Associations



Groupe Usagers & Intéressés

Equipe TRIBU architecture & Paysagestion:





Groupe Associations



Groupe Usagers & Intéressés